

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (2025)

Heft: 3

Rubrik: Prise de recul = Ein Blick aus der Distanz = Uno sguardo distaccato

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prise de recul / Ein Blick aus der Distanz / Uno sguardo distaccato

«STATEMENTS» D'AUTRICES ET AUTEURS

Profils divers impliqués dans l'aménagement du territoire, contactés par les membres de la rédaction de COLLAGE

Introduction par Catherine Seiler
membre de la rédaction de COLLAGE

Le devenir du territoire et ses outils de planification

Il y a 70 ans, alors que la notion même de «zone à bâtir» n'existait pas encore, Lucius Burckhardt, Max Frisch et Markus Kutter relevaient le paradoxe d'en être «arrivés au point où notre liberté ne peut être sauvegardée que par la planification.» Ils mettaient à plat les enjeux philosophiques de la planification, avec son lot de questionnements – entre cadre et liberté – et de motivations à développer collectivement un cadre de vie «voulu et désirable».

Aujourd'hui, la loi sur l'aménagement du territoire est mise en œuvre à travers des outils de planification, dont celui «cadrant» du plan d'affectation. Dans l'idée d'esquisser un panorama diversifié sur la perception contemporaine de cet outil, COLLAGE a proposé à différents profils impliqués dans l'aménagement du territoire de se livrer à un exercice de prise de recul, en formulant leur point de vue (un «statement») sur les potentiels, les risques, souhaits et attentes vis-à-vis du plan d'affectation.

Ces points de vue sont mis en résonance avec des extraits choisis «d'Interrogeons la Suisse» (1955) et une sélection de «Luftbilder», symboles d'une prise de recul sur le devenir du territoire, pour inviter les lecteur·ices à se demander: «quel est mon propre point de vue sur le devenir du territoire et ses outils de planification?»

Die Raumentwicklung der Zukunft und ihre Planungsinstrumente

Vor 70 Jahren, als es Bauzonen als solche noch gar nicht gab, wiesen Lucius Burckhardt, Max Frisch und Markus Kutter auf ein Paradox hin: «Wir sind vor einem Punkt, wo die Freiheit nur noch durch Planung zu retten ist.» Sie erörterten die philosophischen Herausforderungen der Planung mit all ihren Fragen – im Spannungsfeld zwischen Einschränkung und Freiheit – und den Motivationen für die gemeinsame Entwicklung eines gewollten, erstrebenswerten Lebensraums.

Das Raumplanungsgesetz wird heute mithilfe von Planungsinstrumenten umgesetzt, darunter das «einschränkende» der Nutzungsplanung. COLLAGE bat verschiedene Akteure der Raumplanung darum, einen Schritt zurückzutreten und ein Statement, also ihre Sicht auf das Potenzial, Risiken, Wünsche und Erwartungen bezüglich des Zonenplans zu formulieren. Daraus entstand ein vielstimmiges Panorama der heutigen Wahrnehmung dieses Instruments.

Wir kombinieren diese Standpunkte mit ausgewählten Passagen aus «Achtung: die Schweiz» (1955) und einer Auswahl von «Luftbilder», die diesen Blick aus der Ferne symbolisieren und die Lesenden dazu einladen sollen, sich Gedanken über ihren eigenen Standpunkt bezüglich der künftigen Raumentwicklung und ihrer Planungsinstrumente zu machen.

Il futuro del territorio e gli strumenti di pianificazione

Settant'anni fa, quando il concetto di «zona edificabile» non esisteva ancora, Lucius Burckhardt, Max Frisch e Markus Kutter constatavano un paradosso: «Siamo giunti al punto in cui la libertà può essere preservata soltanto in virtù della pianificazione». Nel loro saggio hanno proceduto a un'analisi degli aspetti filosofici della pianificazione, tenendo conto dei vari interrogativi – tra struttura e libertà – e delle varie motivazioni per uno sviluppo collettivo di un ambiente di vita «voluto e desiderabile».

Oggi la Legge sulla pianificazione del territorio è implementata attraverso strumenti come quello «strutturante» del piano di utilizzazione. Volendo fornire un quadro generale di come esso viene attualmente percepito, COLLAGE ha chiesto a diversi professionisti del campo della pianificazione di formulare, con uno sguardo distaccato, un'opinione (uno «statement») sul piano di utilizzazione: potenziale, rischi, desideri e aspettative.

Accompagnano questi punti di vista alcuni estratti dal saggio «Attenzione: la Svizzera» (1955), come pure una selezione di «Luftbilder», simboli di uno sguardo distaccato sul divenire del territorio. È un invito alle lettrici e ai lettori a formulare un proprio punto di vista sul divenire del territorio e sugli strumenti di pianificazione.



[ILL. 1] Lenzburg, 22.7.1985
 (Source : ETH Library Zurich, Image
 Archive/AIC_02-0A-251000-004)

1955, le point de vue de Burckhardt, Frisch et Kutter sur la planification

« Planifier : ce mot est déjà haï en Suisse, il nous rappelle les plans quinquennaux russes. Une ville planifiée : pour les esprits les mieux disposés, cela peut tout au plus évoquer l'exemple américain et les villes champignons. Et elles ne sont point de notre goût. Villes et villages de chez nous se développent naturellement, au gré des circonstances. Pourrait-on imaginer quelque chose de plus beau qu'un développement se faisant au gré des circonstances... ?

Essayez de vous en rendre compte vous-même. Prenez un avion et survolez la Suisse orientale. Malheureusement, nous manquons d'argent, sinon nous aurions agrémenté cette brochure de quelques photos. Tout commentaire serait alors inutile. À moins que nous découvriions un merveilleux centre moyenâgeux, resté tel quel : nous aurions alors un ensemble naturel et cependant développé selon un plan... Mais nous parlons d'aujourd'hui.

Nous savons qui décide de l'emplacement réservé au développement d'une ville : la spéculation. Et si vous ne le saviez déjà, vous le découvririez non sans une certaine mélancolie. Vous verriez quelque chose qui n'a aucun rapport avec le paysage, une chose qui n'a rien à faire avec la liberté qui nous est si chère. [...] Partout [la spéculation] règne, et nos villes revêtent son visage.

Il ne sert dès lors plus à rien de donner des cours d'urbanisme dans nos écoles. À quoi bon ? La vitalité et la force créatrice de nos architectes sont tout aussi superflues. Cette situation ne changera pas, aussi longtemps que nous confondrons la liberté que nos aïeux ont si durement conquise, avec

celle de ceux qui s'occupent de l'achat et de la mise en valeur des terrains. [...]

Nous sommes arrivés au point où notre liberté ne peut être sauvegardée que par la planification. Ce paradoxe, qui a été constaté tant par des économistes que par des philosophes ne peut être réfuté par un simple « non » hystérique.

Planification signifie ceci : façonner les cadres à l'intérieur desquels la liberté peut encore s'exercer effectivement, de telle sorte que nous puissions la transmettre à nos enfants. [...]

Soyons clairs. Nous ne préconisons pas l'économie planifiée. Ce qu'il y a lieu de planifier, ce n'est pas la chose elle-même, mais son cadre seulement. [...]

Nous n'avons pas réussi à remplacer l'interdiction – qui a toujours quelque chose de contrariant – par des actes créateurs, des plans résolument positifs, un cadre où l'homme puisse agir avec enthousiasme et vivre avec joie. [...] La planification ne dit pas : tu ne peux pas – car elle n'est pas une manifestation policière. Le plan affirme : tu peux ! Plus encore, il pose les fondements juridiques et fournit les éléments qui permettront la réalisation de ce que nous voulons et désirons. Le plan facilite dès lors l'exercice de nos volontés. Il offre la possibilité et l'avantage d'être libre sans empiéter sur la liberté. »

Interrogeons la Suisse (Achtung: die Schweiz), Lucius Burckhardt, Max Frisch, Markus Kutter, 1955, Écrits politiques bâlois, cahier n°2, chapitre 5, Éditions Felix Handschin, Bâle (trad. Eric Gabus)

2025, panorama de points de vue contemporains sur le plan d'affectation

«Die Anfänge der Raumplanung in der Schweiz waren geprägt von einfachen Grundsätzen, was mit einem Nutzungsplan zu regeln ist. Es lohnt sich, sich wieder auf diese Ursprünge zu besinnen. Gleichzeitig sollten wir an der konkreten, qualitativ hochwertigen Entwicklung von Orten arbeiten und Bauprojekte ermöglichen. Also einfach planen und qualitativvoll umsetzen.»

SABINE GRESCH

Abteilungsleiterin Stadtplanung
Stadt Biel

«Un plan d'affectation est une somme de politiques publiques qui s'accordent. Trop complexe pour être évolutif ou trop souple pour être applicable et sécurisant, satisfait-il le planificateur et l'utilisateur (propriétaire, architecte, technicien communal, juge...)? Il gagne toujours à être restreint, spécifique, multiple et au plus près du territoire.»

JULIEN GUÉRIN

Chef du Service de l'urbanisme,
Ville de Lausanne

«Il Piano regolatore si è smarrito nei dettagli, dimenticando la città e il paesaggio. Da strumento di visione e trasformazione, si è ridotto a esercizio normativo, perdendo la capacità di guidare la rigenerazione urbana. Serve una svolta: è tempo di scelte chiare e concrete che affrontino le reali dinamiche territoriali e bilancino interessi contrapposti.»

MAURO GALFETTI

Architetto, urbanista e pianificatore
dello Studio Galfetti Architeti

«Incontournable, le plan d'affectation est le seul outil qui définit de manière impérative l'usage d'une parcelle. Il doit évoluer sans être vidé de sa substance. Les nouveaux enjeux de la ville offrent l'opportunité de remodeler son contenu et de cibler ce qui relève d'un tel plan ou plutôt d'une planification directrice pour ensuite l'alléger.»

FLORENCE MEYER

Avocate-conseil membre FSU

«Wenn eine Ortsplanung erfolgreich enden soll, geht es in erster Linie darum, die neuen Möglichkeiten plausibel und wertungsfrei zu veranschaulichen, damit diese verstanden werden. Planungsbehörden müssen niemanden überzeugen, sondern transparent die Optionen aufzeigen, aus denen gewählt werden kann – die Bevölkerung wählt die beste! Beständigkeit und Veränderung sind dabei keine Gegenspieler, sie sind örtlich präzise anzuwendende Strategien.»

FLORIAN KÜNTI

Panorama AG

«Le plan d'affectation est une boîte à outils: c'est la manière dont s'en servent les artisans du territoire qui définit son efficacité. À l'heure où toutes formes de législations sont pondues et que les actions collectives retrouvent des couleurs, le dessein apparaît comme la compétence fondamentale à même de faire émerger les dynamiques urbaines.»

XAVIER OREILLER

Urbaniste à la Ville de Sion

«Unsere Nutzungsplanung weist Grundstücken erlaubte Nutzungen zu und damit ein gestattetes Verhalten von Menschen. Doch wir planen vermehrt lebendige, sich durchmischende Quartiere – so ist die Mischzone die einzige Hauptnutzungszone mit Zuwachs in den letzten zehn Jahren. Um auch langfristig die Siedlungsentwicklung steuern zu können, müssen wir unsere Instrumente dynamischer und verhaltensbasierter gestalten.»

DIRK ENGELKE

OST



[ILL. 2]

[ILL. 2] Bussigny, 22.7.1996
(Source : ETH Library Zurich, Image
Archive/AIC_02-0M-611140-011)



[ILL. 3]

[ILL. 3] Ardon, 10.10.1985
(Source : ETH Library Zurich, Image
Archive/AIC_02-0A-733000-014)

«Nach der Aussenentwicklung auf der ‹grünen Wiese› sowie dem Recycling von ‹Industrie- und Bahnbrachen› müssen wir die Raumplanung 3.0 angehen: die ‹Siedlungsverdichtung› im Bestand! Rahmen- und Sondernutzungspläne einfach noch etwas raffinierter zu machen, ist dafür nicht zielführend. Vielmehr müssen Planungsprozess und Nutzungsplanung grundlegend neu gedacht werden. Reduce to the max!»

ANDREAS SCHNEIDER

OST

«N'en déplaise aux simplificateurs à l'extrême, notre monde est complexe, les imbrications entre biotopes, subtiles. La règle édictée par les édiles communaux n'est pas liberticide mais doit permettre de maintenir une qualité d'habitat élevée en privilégiant l'intérêt public sur le long terme en ayant de nombreux effets positifs sur les biens privés.»

LIONEL TUDISCO

Urbaniste à la Ville de Sion

«Das seit November 2024 rechtskräftige, schlanke Baureglement der Gemeinde Glarus Nord baut vor allem auf einem Beratungsmodell zur Qualitätssicherung des bebauten Raumes auf. Anstelle von vielen gestalterischen Vorschriften liegt der Fokus auf dem Freiraum und der vorhandenen Topografie. Die Praxis muss beweisen, ob sich dieser liberalere Ansatz bewährt.»

AGNES HELLER

Gemeinde Glarus Nord

«La souplesse et l'adaptabilité ne doivent pas être demandées aux plans d'affectation mais aux esprits de celles et ceux qui les font et, surtout, qui assurent leur mise en œuvre. L'urbaniste ne doit pas s'enfermer dans le carcan des plans, mais doit avoir l'ouverture d'esprit pour créer, sur la base d'un plan d'hier, la ville de demain.»

GABRIEL JEANNERET

Géographe-urbaniste, SAT,
Neuchâtel

«On aspire à des plans d'affectation simples et stables. Un plan sectoriel du logement et des pôles économiques, à l'échelle fédérale, permettrait d'orienter l'effort collectif vers une répartition plus équilibrée de la croissance, au service de territoires durables, vivants et désirables.»

NICOLE SURCHAT-VIAL

Architecte urbaniste

«Die vielen Vorschriften erschweren Bauvorhaben, besonders im Bestand. Statt immer neuer Regelungen braucht es flexiblere Instrumente und Ansätze – wie räumliche Leitbilder, neue Prozesse und kompetente, aktive Gemeinden. So entstehen mehr Lösungsräume für die ohnehin komplexen Aufgaben, und die räumliche Entwicklung kann gezielt gesteuert werden.»

CHRISTIAN LÜDI

Planar

«Un plan d'affectation traduit une intention partagée, comme celle d'une ville résiliente. Conçu à l'échelle territoriale et pour un temps long, il sert à des projets à l'échelle de la parcelle. L'enjeu est de tisser les fils du territoire et du temps avec souplesse pour favoriser la créativité locale tout en répondant aux enjeux collectifs. Inhérentes à cette vision, les continuités vertes, bleues ou de mobilité active, perçues comme contraintes, peuvent devenir des leviers.»

RÉBECCA PARISOD

Géographe-urbaniste Fischer
Montavon + associés

«Raumplanung neu denken: die dritte Dimension und Qualität: weg von zweidimensionalen, quantitativen Ansätzen hin zu dreidimensionalen Visionen. Präzise Daten, interdisziplinäre Zusammenarbeit und verbindliche Qualitätsregeln ermöglichen ganzheitliche Konzepte, die städtebauliche, freiräumliche sowie ökonomische Mehrwerte und nachhaltiges Wachstum schaffen.»

SABRINA CONTRATTO
Arch. urba, CONT-S GmbH

« Le plan d'affectation devrait parler de forme urbaine, ce n'est pas un instrument technique mais un instrument de planification de la morphologie au sens des qualités spatiales qu'il génère. Il me semble important qu'il englobe de façon claire les aspects de culture du bâti, au sens où les quartiers, la ville ont des identités qu'il s'agit de préciser, dans l'idée de former des espaces résilients et de fort caractère.»

ALEXANDRE BLANC
Professeur EPFL,
architecte Epf Sia Fas

«Der Prozess vom ersten Gedanken bis zur Umsetzung dauert zu lange, womit der Nutzungsplan den Anliegen von Gesellschaft, Wirtschaft, Umwelt und Wissenschaft hinterherhinkt und alte Normen zementiert. Hingegen braucht langfristig gültige, verbindliche Grundlagen: für Gleichbehandlung, für Sicherheit und Investitionen, für geordnete Entwicklung.»

JANINE EGGS
BSB + Partner Ingenieure und Planer
AG und Gemeinderätin Dornach

«L'élaboration des plans d'affectation de zones doit désormais viser la simplicité en régulant la complexité de la production urbaine au travers d'objectifs durables et de règles qualitatives élémentaires, déterminés par des processus de projet et selon le génie de chaque lieu. La simplicité ne doit pas précéder la complexité, mais la suivre.»

MORGANE ROTHACKER
Urbaniste à la Ville de Sion

«Il territorio è contesto di vita. I piani sono progetti di ambienti e convivenze sociali. Necessari per decidere democraticamente come sarà il luogo in cui vivere, i piani rappresentano la continua ricerca di equilibrio tra ecosistemi naturali e antropici, e non solo strumenti di gestione: tecnica ed economia sono i mezzi, non lo scopo. In fondo, una visione di mondo.»

CRISTINA BOCCHI
Architetto e pianificatrice

«Impliquer activement la population dans les plans d'affectation ne rallonge pas les processus en vain: sensibilisation, partage de savoirs et actions collectives sont autant de leviers pour en faire des outils plus réactifs, ancrés dans le territoire et capables de faire face aux urgences climatiques.»

**KATELL MALLÉDAN,
ANNE-CHANTAL RUFER,
GABRIELA JEANRENAUD,
MELISSA PAHLISCH**
Association Ville en tête

«Le plan d'affectation est-il à jeter? Malgré ses limites, je persiste à penser qu'il n'y a pas d'alternative crédible, sauf à choisir le droit privé et la spéculation. Veillons plutôt à améliorer la compréhension que nous en avons. Le plan d'affectation n'est pas une finalité mais un outil du droit public pour tenter de maîtriser les usages du sol.»

JEAN RUEGG
Prof. honoraire à l'Institut de
géographie et durabilité, UNIL



[ILL. 4]

[ILL. 4] Paradiso, 29.8.1989
(Source : ETH Library Zurich, Image
Archive/AIC_02-0E-864240-003)



[ILL. 5]

[ILL. 5] Füllinsdorf, 30.6.1986
(Source : ETH Library Zurich, Image
Archive/AIC_02-0B-143090-006)



[ILL. 6]

[ILL. 6] Epalinges, 02.09.1992
(Source: ETH Library Zurich, Image
Archive/AIC_02-0H-612090-004)



[ILL. 7]

[ILL. 7] Ittigen, 29.05.1996
(Source: ETH Library Zurich, Image
Archive/AIC_02-0M-432100-003)